

DÉLIBÉRATION N° DL20210086 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 18/06/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 21 h 02) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD (à partir de 19 h 15) ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 21 h 02) ;
Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Jean-Paul RIVAT ;
Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD ;
Mme Sylvie THEILLARD a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 19 h 15) ;
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT ;
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER.

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Régis CADEGROS

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE SAINT-CHAMOND - RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

Le Conservatoire a été classé en Conservatoire à Rayonnement Communal en septembre 2014.

Le classement est délivré par le Ministère de la Culture, sur la base de critères définis sur le plan national : cursus pédagogique en accord avec le schéma national d'orientation pédagogique de 2008, ouverture à tous les publics, qualification des enseignants, diversification des esthétiques et des formes d'expression artistique abordées (danse, théâtre), partenariats, travail en réseau, ancrage dans la vie culturelle et sociale de la collectivité.

Le classement est valable pour une durée de 7 ans.

Pour obtenir le renouvellement du classement, il est nécessaire d'adresser à la Direction Régionale des Affaires Culturelles un dossier comprenant notamment une délibération du conseil municipal validant la demande de renouvellement.

Le dossier comporte également le projet d'établissement 2019-2024 du Conservatoire, approuvé en Conseil Municipal le 4 février 2019, ainsi qu'un questionnaire décrivant l'établissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer la demande de renouvellement de classement du Conservatoire à Rayonnement Communal de Saint-Chamond auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

-----oooOooo-----

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

 SLO

ID : 042-214202079-20210628-DL20210086-DE

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 29/06/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD